



# AVIS PUBLIC

Un avis vous est présentement donné que la séance du conseil municipal qui est prévu le 6 avril 2020 elle se tiendra à huit clos comme nous a été demandé par le Ministre.

Tel que mentionné à l'article **148.0.1.** du C.M. Le secrétaire-trésorier donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

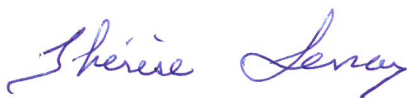
La séance du 6 juillet aura lieu à 16h, elle sera à huit clos pour répondre aux recommandations du premier Ministre.

Si vous avez des questions ils doivent nous être remise par courriel, la date limite pour remettre vos questions écrites est lundi le 6 juillet à midi pour qu'elle soit transmise aux élus.

Les réponses vous seront transmises par courriel ou par la poste.

Ceci est une situation exceptionnelle.

Donné ce 2 juillet 2020

  
Par Thérèse Lemay dg